

EPARGNE ETHIQUE OBLIGATIONS C

Obligations et autres titres de créances libellés en euros

Indicateurs clés (au 30/12/2022)¹

Sensibilité taux	-0,26	3,16	Exposition devises (%)	+0,00	0
Sensibilité crédit	-0,26	3,2	Notation moyenne		BBB+
Volatilité OPC (%) [*]	+0,11	6,02	SCR OPC (%) ²	-0,49	10,69
Volatilité indice (%) [*]	+0,19	5,42	Nombre de lignes	+0	58
Ratio de Sharpe	-0,12	-1,92	Note ESG (/10)	+0,05	7,43

* 52 Semaines.

Reporting mensuel - Décembre 2022

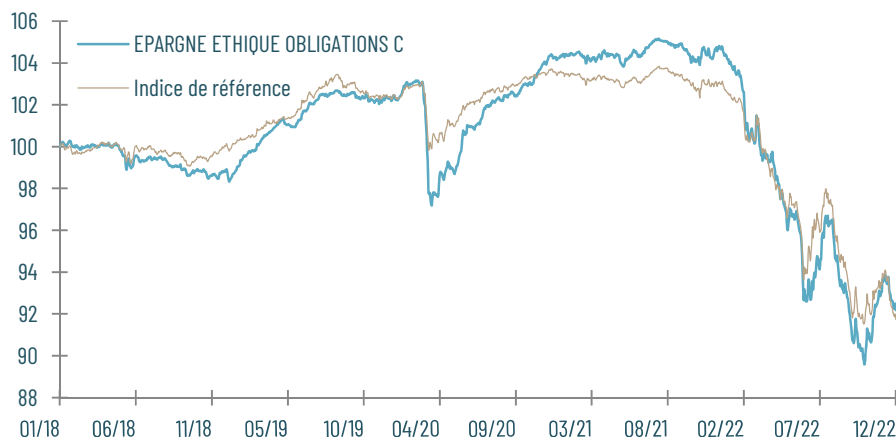
Actif net (en millions)	62,85
Valeur liquidative	175,14
Performance mois	-0,94%
Performance YTD	-11,51%



Profil de performance (Source : Ecofi / Bloomberg)

Evolution de la valeur liquidative

Période de référence du 02/01/2018 à la date de reporting.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps.



Performances glissantes

en %		1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans
EPARGNE ETHIQUE OBLIGATIONS C	Performance	- 0,94	1,55	- 0,97	- 11,51	- 9,80	- 7,90
	Volatilité				6,02	4,42	3,52
Indice de référence	Performance	- 1,76	- 0,67	- 3,85	- 10,53	- 10,29	- 8,29
	Volatilité				5,42	3,59	2,89
Ecart/indice		0,82	2,23	2,88	- 0,98	0,49	0,38

Performances calendaires

en %		YTD	2021	2020	2019	2018
EPARGNE ETHIQUE OBLIGATIONS C	Performance	- 11,51	- 0,08	2,01	3,44	- 1,29
	Volatilité		1,32	4,37	1,12	1,18
Indice de référence	Performance	- 10,53	- 0,95	1,24	2,23	0,00
	Volatilité		1,12	2,61	1,11	1,26
Ecart/indice		- 0,98	0,87	0,78	1,20	- 1,28



David Jourdan

Directeur de la Gestion Crédit

Objectif de gestion

SICAV ISR investie en produits de taux en euro d'émetteurs publics et privés de qualité «investissement», sélectionnés selon des critères financiers et ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), visant à obtenir une performance égale à l'indice Barclays Capital Euroaggregate 3-5 ans.

Classification SFDR :

Conforme à l'article 8

Indicateur de risque (SRI)

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible.

1	2	3	4	5	6	7
---	----------	---	---	---	---	---

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé.

Le souscripteur de ce fonds sera soumis au risque de taux, crédit, de perte en capital, risque lié à la surexposition, risque lié aux stratégies d'arbitrage.



Prix & Récompenses



Quantalys Awards 2021

Meilleure société dans la catégorie Gestion ISR



European Funds Trophy 2022

Meilleure société de gestion française pour la 6ème fois - Catégorie « 26-40 fonds notés »

(1) Les indicateurs clés et leur variation sur un mois sont calculés à la date de valorisation du présent reporting. (2) Vous pouvez vous référer à la page relative à cet OPC sur notre site Internet afin de connaître le calcul des différentes composantes du SCR Marché ici affiché, étant rappelé que ce calcul est purement indicatif. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. L'OPCVM, objet du présent reporting, n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Avant d'investir, il est nécessaire de consulter le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de l'OPCVM. Voir verso pour l'avertissement complet relatif à cet OPCVM.

EPARGNE ETHIQUE OBLIGATIONS C

Commentaire de gestion

- ▶ Les Banques centrales ont monté leurs taux avec une moindre amplitude que précédemment. Mais elles ont confirmé leur intention de maintenir ce cap pour longtemps (FED) voire de continuer à les remonter significativement (BCE) car l'inflation reste sur des niveaux importants. Le revirement de la Banque centrale du Japon qui intervient désormais à l'achat sur le marché obligataire lorsque le taux à 10 ans dépasse 0,50% (0,25% auparavant), amplifie les tensions sur les marchés de taux. La compression des marges de crédit n'a pas permis de compenser le mouvement adverse induit par l'augmentation des taux souverains. Les marchés obligataires enregistrent des performances négatives en décembre. 2022 est le pire cru pour les marchés obligataires depuis le lancement de l'euro.
- ▶ A horizon 6 mois, le taux à 2 ans allemand devrait demeurer sous pression tandis que ceux des échéances plus lointaines pourraient légèrement baisser (ralentissement de la croissance voire risque de récession, début de décélération du rythme d'inflation). Les primes de crédit devraient augmenter en raison de la détérioration des comptes des émetteurs et de facteurs techniques adverses (volume des émissions, absence de soutien des Banques centrales). Les taux de portage sont encore attractifs.

Portefeuille (Source : Ecofi)

▶ Principales lignes en portefeuille

JP MORGAN CHASE 1,963 23/03/30	4,23%
NOS SGPS 1,125 02/05/23	4,01%
STATNETT SF 0,875 08/03/25	3,78%
RTE RESEAU DE TRANSPORT 0 09/09/27	3,34%
VANTAGE TOWERS AG 0 31/03/25	3,05%
IPSOS 2,875 21/09/25	3,01%
NORDEA BANK ABP 1,125 16/02/27	2,91%
UBISOFT ENTERTAINMENT 0,878 24/11/27	2,45%
ADP 2,125 02/10/26	2,26%
BPCE 1,625 02/03/29	2,25%

▶ Principaux mouvements sur le mois

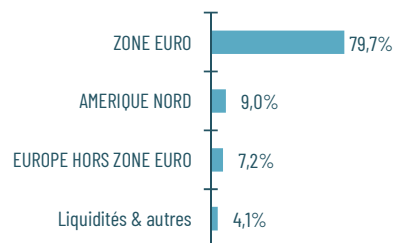
Achats / Renforcements

CASA 3,03 21/02/24
BBVA EUR012M 22/02/29
BUREAU VERITAS 1,875 06/01/25

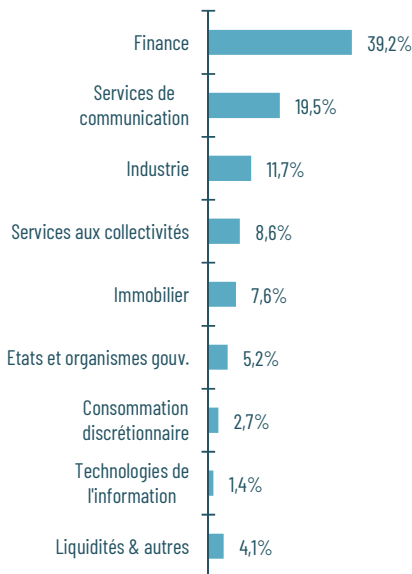
Ventes / Allègements

BBVA 3,5 10/02/27
CELLNEX TELECOM SA 1,75 23/10/30
KNORR BREMSE AG 3,25 21/09/27
BUREAU VERITAS 1,125 18/01/27

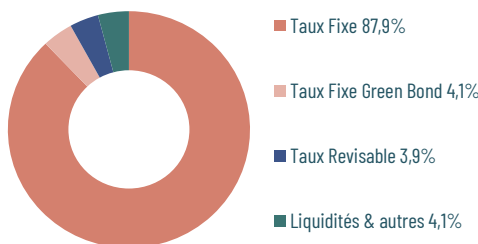
▶ Répartition géographique



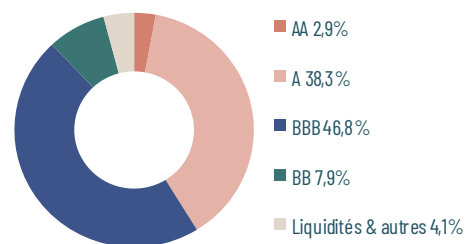
▶ Répartition sectorielle



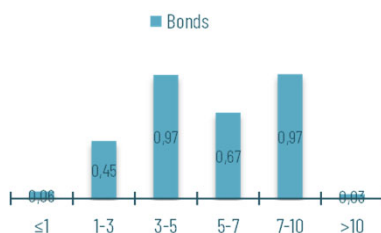
▶ Allocation d'actifs



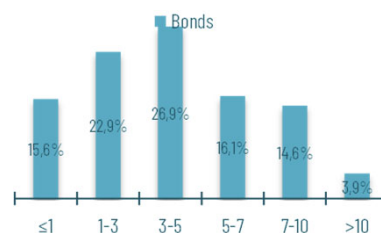
▶ Répartition par notation (émetteurs)



▶ Sensibilité par maturité (en années)



▶ Répartition par maturité (%)



Caractéristiques

Code ISIN : FR0011045145

Code Bloomberg : ETHOBLC FP Equity

Type de part : Capitalisation

Forme juridique : SICAV

Classification / Stratégie : Obligations et autres titres de créances libellés en euros

Dépositaire : CACEIS BANK

Devise de la part : EUR

Valorisation : Quotidienne

Date de création : 02/05/2011

Eligible PEA-PME : Non

Eligible PEA : Non

UCITS : Oui

Règlement/Livraison : J+1

Délai de notification : J avant 11h30

Indicateur de référence : BARCAP 3-5ANS, FTSEMTS 3-5ANS avant 11/05/11

Durée de placement recommandée : 3 ans

Frais de gestion directs maximum : 0,83 % de l'actif net

Commission de surperformance : Néant

Commission de souscription acquise : Néant

Commission de souscription non acquise : 0,35% maximum

Commission de rachat acquise : Néant

Commission de rachat non acquise : Néant



Nous contacter

Retrouvez nos analyses de marché sur notre site www.ecofi.fr

et sur :



+33 (0) 1 44 88 39 24

@contact@ecofi.fr

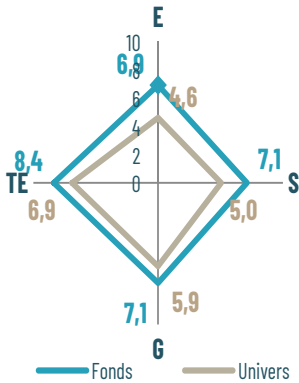


Avertissement : Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat d'actions de la SICAV et n'a pas de valeur contractuelle. Ce présent document vise principalement les clients professionnels au sens du Code monétaire et financier. Il n'est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Les instruments financiers à l'actif de cet OPCVM peuvent connaître les évolutions et aléas des marchés. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des actions et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. La catégorie de risque, donnée par l'indicateur synthétique de rendement/risque, associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Tout détenteur du présent document est invité à se rapprocher de son conseiller habituel pour mesurer les risques liés à l'OPCVM qui y est décrit. Le souscripteur reconnaît avoir reçu le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) visés par l'AMF préalablement à son investissement.

	Fonds	Univers
Notes ESG (/10)	7,4	5,7
CA aligné avec la taxonomie verte UE (% pondéré)	3,5	4,7
Taux de couverture CA aligné avec la taxonomie verte UE (%)	76	73,6

Univers Europe : environ 1700 émetteurs

Note ESG du fonds et de l'indice par domaine (/10)



Note ESG : la note du domaine ESG varie de 0 à 10

Domaines ESG et pondérations

E : Environnement (23,33%)

S : Social (23,33%)

G : Gouvernance (23,33%)

TE : « Touche Ecofi » (30%)

La « Touche Ecofi » regroupe 4 critères ESG représentatifs des valeurs portées par Ecofi (cf. tableau supra.)

Processus ISR

Pour les entreprises : le processus ISR d'Ecofi repose sur les 3 principes suivants :

1. Exclusion des paradis fiscaux et exclusions sectorielles : Ecofi exclut de ses investissements les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal et les entreprises impliquées dans la production d'armes controversées, les jeux d'argent, le tabac, les pesticides, le charbon, le pétrole et les énergies fossiles non conventionnelles.

2. Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG : l'évaluation de la performance ESG repose sur la notation de Moody's ESG Solutions d'après une approche « best in universe ». L'impact réel des politiques ESG est privilégié en surpondérant les critères de résultats. Les émetteurs sont repartis en déciles selon la note attribuée.

3. Gestion des émetteurs controversés : le processus ISR exclut les sociétés impliquées dans des controverses ESG, incidents dont la gravité est évaluée sur une échelle de 1 (faible) à 5 (fort).

Les fonds ISR d'Ecofi intègrent l'intensité carbone, calculée avec les émissions scope 1, 2 et 3, parmi les objectifs de la gestion, en étant systématiquement inférieure à celle de leur univers ESG.

Pour les Etats, Ecofi exclut de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux. Le processus repose sur la sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG et la gestion des émetteurs controversés (exclusion des Etats ne faisant pas preuve d'un cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie).

Pour en savoir plus, le code de transparence est disponible sur le site : www.ecofi.fr/fr/nos-expertises-gestion-engagee/isr

Liste des 5 principales entreprises en portefeuille

Emetteurs	Secteurs	Note ESG globale	Decile	E	S	G	TE	Niveau max. de controversé	Poids OPC
BPCE	Finance	7.1	1	7,8	7,6	6,1	7,0	3	4,40%
JP MORGAN CHASE	Finance	6.8	2	6,1	5,6	5,5	9,1	3	4,20%
NOS SGPS	Services de communication	8.3	1	7,7	8,8	7,4	9,0	2	4,00%
INTESA	Finance	8.2	1	7,9	8,3	7,3	9,0	3	3,90%
BUREAU VERITAS	Industrie	8	1	7,1	7,7	7,7	9,3	0	3,70%

Actualité ISR

Ecofi approuve sa définition d'investissement durable

Dans le cadre de la directive dite « SFDR » (règlement UE 2019/2088), Ecofi considère qu'un investissement est durable s'il répond à au moins une des caractéristiques suivantes.

Emetteur « thématique », qui génère au moins 25 % de son chiffre d'affaires avec des activités liées à au moins une des thématiques du développement durable suivantes : énergies renouvelables, efficacité énergétique, gestion des ressources et des déchets, santé et nutrition, activité sportive, services à la personne et éducation, testing, inspection et certification, éco-activités de la Taxonomie du label Greenfin.

Emetteur « solidaire », avec l'agrément ESUS ou répondant à l'article 2(17) du règlement SFDR.

Emetteur « aligné » avec le scénario climatique 1,5° de l'AIE, en fonction de la méthodologie d'ISS ESG. Obligations « vertes ou à utilité sociale » : green bond ou social bond ou sustainability bond, certifiés avec le standard de l'ICMA.

Les fonds classés en Article 9 par Ecofi investissent 100 % de leur actif (hors liquidité et couverture) dans des émetteurs conformes à la définition d'investissement durable. Les fonds classés en Article 8 investissent à minima 25 % de leur actif dans des émetteurs conformes à la définition d'investissement durable.

Repère

L'investissement socialement responsable (ISR) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Définition de l'AFG FIR.

Exemples de critères ESG et critères surpondérés de la Touche Ecofi

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

- Prévention et contrôle des pollutions
- Système de management environnemental

CRITERES SOCIAUX

- Santé et sécurité des collaborateurs
- Respect des droits syndicaux

CRITERES GOUVERNANCE

- Indépendance et diversité du Conseil d'administration
- Prévention de la corruption

TOUCHE ECOFI

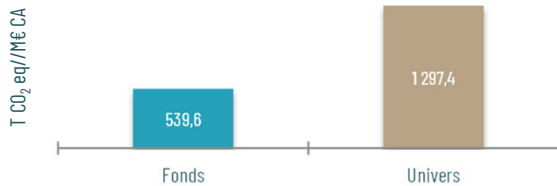
- Equilibre des pouvoirs
- Egalité hommes-femmes et non-discrimination
- Relations responsables avec les clients et fournisseurs
- Rejet des paradis fiscaux

Les indicateurs d'impact ESG évaluent a posteriori les impacts des entreprises détenues en portefeuille sur leur environnement et leurs parties prenantes, à hauteur de l'investissement réalisé, et sont comparés à un ensemble équilibré de valeurs européennes.

Principes et méthodologies de calcul des indicateurs d'impact ESG

► Emissions de Gaz à Effet de Serre

► Intensité carbone



Unité : t CO₂eq / M€ CA

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 92%

Intensité carbone par million d'euros investi : 9 teq CO₂/M€ investi

► Empreinte carbone du portefeuille :

Non pertinent en l'absence d'action cotée

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées par les entreprises détenues en portefeuille sont exprimées en tonne équivalent CO₂ (t CO₂eq).

- Scope 1 : émissions directes des entreprises issues de leurs activités de production (exemple : combustion de carburant sur les sites de l'entreprise).
- Scope 2 : émissions indirectes des entreprises provenant des fournisseurs directs d'énergie (exemple : consommation d'électricité ou de chaleur).
- Scope 3 : autres émissions indirectes liées à la chaîne de production des biens et services en amont (fournisseurs) et à l'utilisation des biens et services en aval (clients).

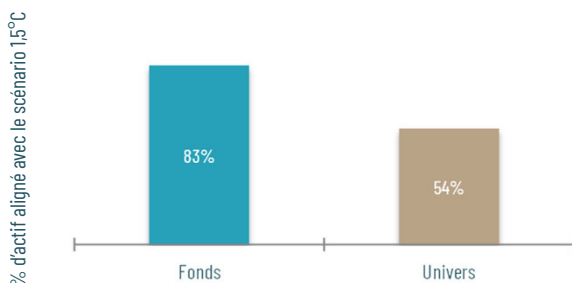
L'intensité carbone est calculée en divisant les émissions annuelles de GES des entreprises par leur chiffre d'affaires, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le calcul de l'intensité carbone du portefeuille ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires et les green bonds.

L'empreinte carbone absolue mesure les émissions annuelles de GES (Scope 1, 2, 3) des entreprises détenues par le portefeuille rapportées à la part de capital détenue dans ces entreprises. Elle est calculée uniquement pour les actions. Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Bloomberg, ISS ESG, Ecofi

► Alignement avec le scénario 1,5°C



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 92%

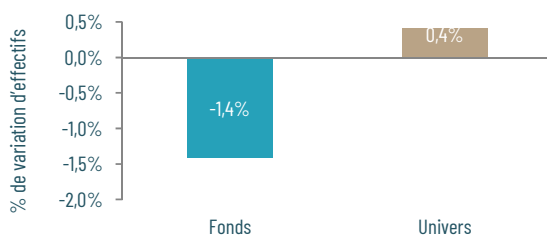
L'indicateur calcule le pourcentage d'actif investi considéré comme aligné avec le scénario climatique 1,5° SDS (Sustainable Development Scenario) de l'Agence Internationale de l'Énergie. Le calcul pour évaluer l'alignement des émetteurs avec le scénario SDS est fondé sur la différence entre :

- les émissions annuelles d'une société d'ici à 2050, estimées sur la base des émissions passées, l'adhésion à la Science Based Target initiative et la qualité de la stratégie climatique
- le budget carbone alloué à la même société pour le scénario SDS, estimé sur la base du budget sectoriel prévu par l'Agence Internationale de l'Énergie et recalculé en fonction de la part de marché de la société dans le secteur.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires.

Sources : ISS ESG, Ecofi

► Variation d'effectifs



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 97%

La création d'emplois, génératrice de valeur économique et sociale, est un enjeu majeur.

La variation d'emplois au sein de chaque entreprise est appréciée en faisant la différence entre les effectifs de l'année N et les effectifs de l'année N-1.

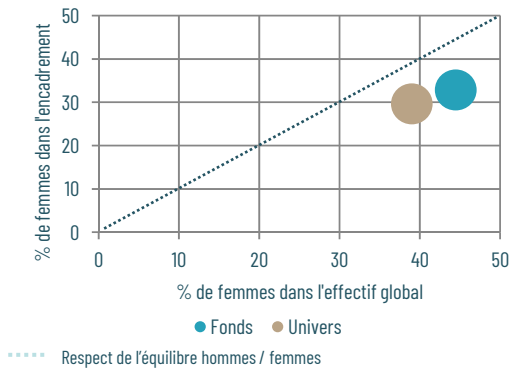
Les variations supérieures de +/- 20% sont exclues afin de limiter l'impact des changements de périmètre (acquisitions et cessions).

Le résultat à l'échelle du portefeuille est obtenu en pondérant les résultats individuels par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires.

Sources : Moodys' ESG Solutions, Ecofi

► Représentativité des femmes aux postes d'encadrement



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 93% / 78%

La représentativité des femmes à des postes d'encadrement, au-delà du principe de diversité et d'égalité des chances, permet aux entreprises de profiter pleinement de tous leurs talents.

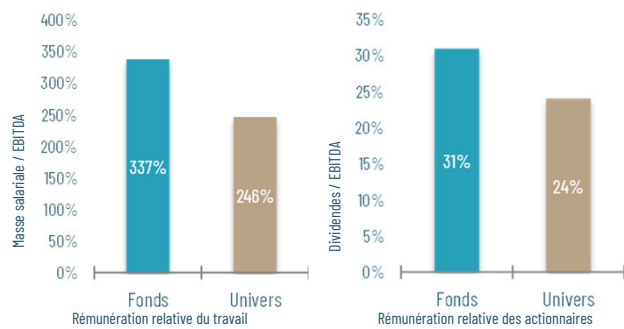
Nous comparons la moyenne de femmes dans l'encadrement en année N avec le pourcentage de femmes dans les effectifs globaux en année N des entreprises en portefeuille, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le respect de l'équilibre hommes/femmes correspond à une part de femmes équivalente dans l'effectif global et dans l'effectif cadre.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Moody's ESG Solutions, Ecofi.

► Partage de la valeur économique



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 74% / 71%

Afin d'observer le partage de la valeur économique avec les actionnaires et avec les salariés, nous observons les dividendes versés aux actionnaires et la masse salariale, rapportés à un indicateur de rentabilité (EBITDA).

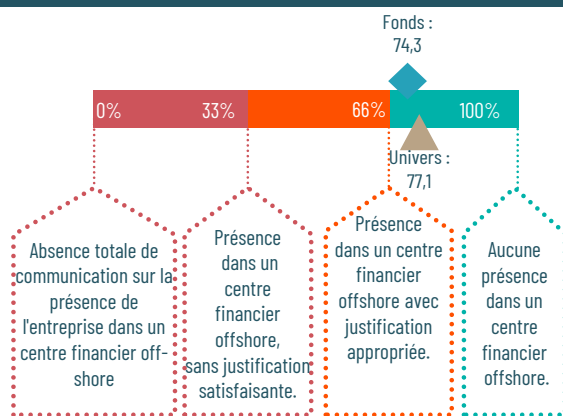
La rémunération relative du travail est la moyenne des coûts salariaux en année N des émetteurs rapportée à leur EBITDA. La rémunération relative des actionnaires est la moyenne des dividendes versés en année N par les émetteurs rapportée à leur EBITDA.

Chaque indicateur est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Thomson Reuters, Ecofi.

► Responsabilité fiscale



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 96%

A l'heure où les Etats sont préoccupés par la réduction de leur déficit budgétaire, l'évasion fiscale et le blanchiment de capitaux, l'objectif est de favoriser les entreprises qui ne sont pas présentes (siège social, opérations ou comptes bancaires) dans les paradis fiscaux (ou centres financiers offshore) ou celles qui peuvent justifier de cette présence par des raisons économiques.

Moody's ESG Solutions évalue la présence des émetteurs et la justification de présence dans les centres financiers offshore selon une échelle à quatre niveaux et leur attribue une note de 0 à 100.

Chaque résultat est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Moody's ESG Solutions, Ecofi.

Avertissement : Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat d'actions de la SICAV et n'a pas de valeur contractuelle. Ce présent document vise principalement les clients professionnels au sens du Code monétaire et financier. Il n'est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Les instruments financiers à l'actif de cet OPCVM peuvent connaître les évolutions et aléas des marchés. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des actions et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. La catégorie de risque, donnée par l'indicateur synthétique de rendement/risque, associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Tout détenteur du présent document est invité à se rapprocher de son conseiller habituel pour mesurer les risques liés à l'OPCVM qui y est décrit. Le souscripteur reconnaît avoir reçu le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) visés par l'AMF préalablement à son investissement.